

OCBM de Charleroi du 2 décembre 2021 : document préparatoire au point 3.2.

Zone Plateau nord de Charleroi : Diagnostic et kick-off de l'étude de redéploiement ciblé

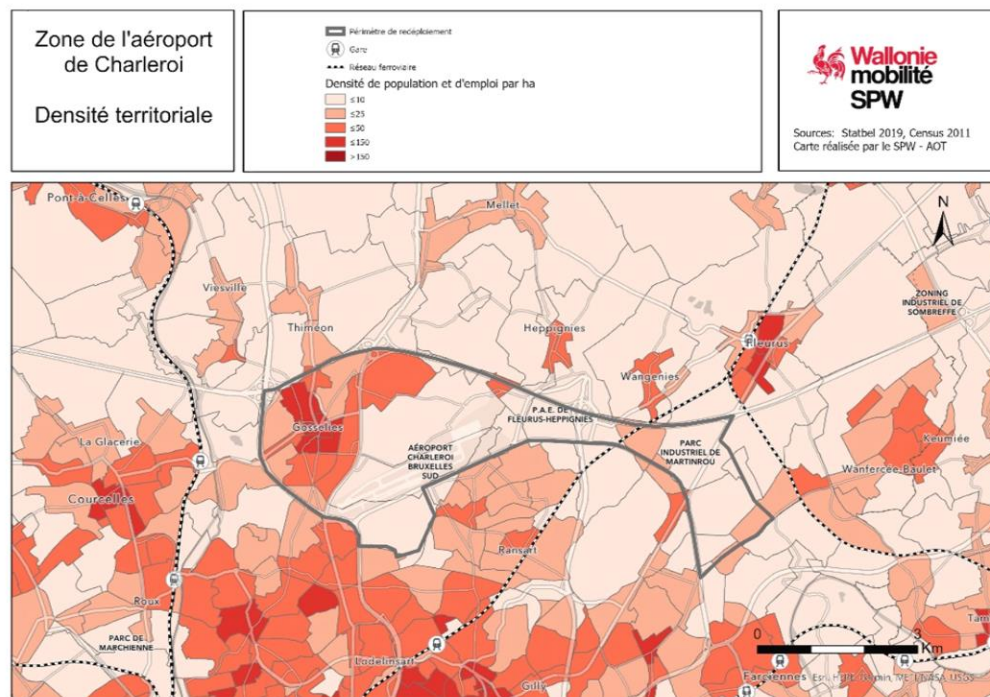
1. Contexte

En OCBM du 8 octobre 2020, l'AOT a présenté un planning de redéploiement de l'offre qui envisageait d'entamer le redéploiement de l'agglomération de Charleroi en 2021. L'Organe y a recommandé « de veiller à un alignement en termes de gouvernance régionale » et de pouvoir travailler en bonne synergie avec la dynamique PUM qui se met en place. Des rencontres ont été ensuite organisées avec les principales parties prenantes de l'agglomération de Charleroi (représentants de Charleroi-Métropole, l'IGRETEC et de l'OTW), il en est ressorti la volonté de pouvoir travailler, à court terme, sur quelques redéploiements ciblés, pour lesquels il y avait un besoin à court terme identifié et qui pouvaient être traitées sans attendre le PUM. L'un de ces redéploiements ciblés est la zone du Plateau Nord de Charleroi pour laquelle lors de l'OCBM du 1^{er} juin 2021, l'Organe avait émis « un avis favorable à l'évolution de la méthodologie régionale et l'ajustement de la planification des études de redéploiement de l'offre de transport en commun à l'échelle de Charleroi métropole en vue de contribuer à l'alignement en termes de gouvernance régionale et supra-locale » [...] notamment concernant « le lancement d'une étude de redéploiement ciblé pour la zone du plateau nord (aéroport/aéropôle) de Charleroi avec la présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2022 la proposition de Plan Régional de Transport Public de la zone, permettant à l'OTW de viser le redéploiement effectif de l'offre en parallèle de la création des liaisons entre la zone, Luttre et Fleurus ».

En guise de suivi, la présente note expose les premiers résultats du diagnostic ainsi que la confirmation des échéances à venir.

2. Caractérisation de la zone d'étude

Le périmètre de la zone d'étude est composé des zones d'activité économique (aéroport et PAE) s'étendant à près de 60% sur le territoire de Gosselies (commune de Charleroi) mais également sur le territoire des anciennes communes de Jumet (Charleroi), Fleurus et Heppignies (Fleurus). La zone s'étend légèrement sur les Ransart (Charleroi), Wangenies, Lambusart (Fleurus) (qui représentent 10% de la zone géographique ciblée).



Ce territoire se caractérise par des densités d'emplois plus importantes au regard de la moyenne régionale.

De nombreux parcs d'activité économique sont présents sur le site et totalisent près de 25.000 emplois.

L'aéroport de Charleroi (Brussel South Charleroi Airport) est une importante source de déplacements puisqu'en 2019, il accueillait 8.224.000 passagers, soit 22.500 voyageurs par jour, et 3.000 travailleurs dont 800 salariés rattachés directement à BSCA (Source : BSCA).

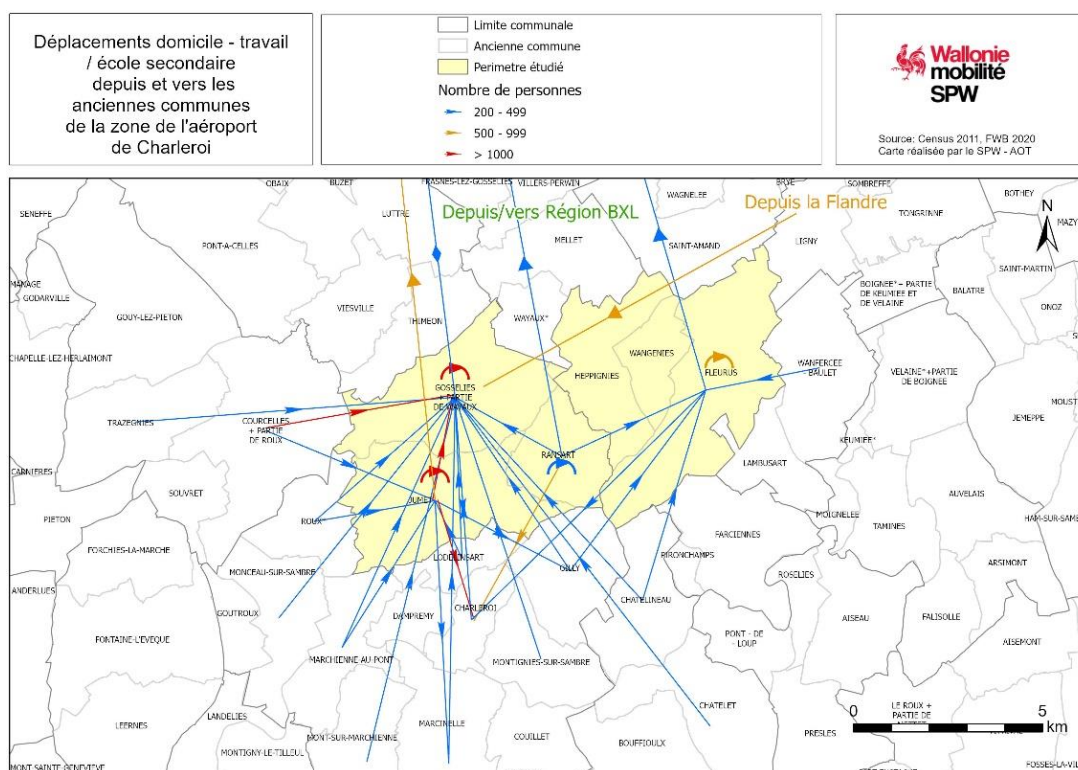
En outre, on retrouve deux importants pôles commerciaux : City Nord et Espace Nord situés à Gosselies.

	Zone de redéploiement	Wallonie	Rapport situation actuelle de la zone de redéploiement / situation actuelle Wallonie
Emplois (2011)			
Nombre d'emplois	14.112	1.145.273	1,23%
Densité d'emploi (emplois/km ²)	829	68	
Population (2019)			
Nombre d'habitants	10.542	3.645.243	0,29 %
Densité population (hab./km ²)	619	216	

3. Constats

Demande de mobilité

Une analyse des flux de mobilité domicile-travail et des flux de mobilité domicile-écoles secondaires a été réalisée (cfr détails en annexe) pour les principales anciennes communes concernées.



Gosselies apparaît comme un pôle de destination important pour de nombreuses entités voisines en particulier Courcelles et Jumet qui disposent de flux supérieurs à 1000 personnes vers Gosselies pour les motifs de travail et scolaires. La Flandre et, en moins mesure, la Région Bruxelles-Capitale, tous deux agrégés à l'échelle de la Région et non des anciennes communes comme en Wallonie, disposent également de flux non négligeables vers Gosselies.

Jumet et Fleurus sont également des pôles de destination, mais de moindre importance que Gosselies.

Enfin, deux pôles de destination extérieurs à la zone peuvent également être mis en évidence : l'ancienne commune de Charleroi et la Région Bruxelles-Capitale.

Plus précisément, les flux de 1000 déplacements et plus identifiés sont :

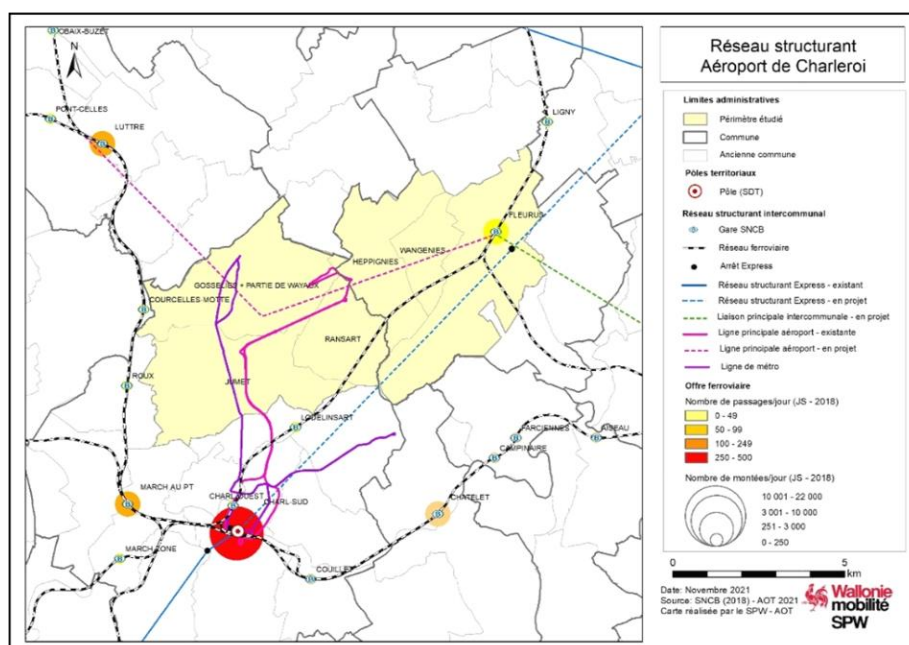
- Flux interne à Gosselies ;
- Flux interne à Jumet ;
- Flux de Courcelles à Gosselies ;
- Flux de Jumet à Gosselies ;
- Flux de Jumet à Charleroi ;

Auxquels s'ajoutent les flux de 500 travailleurs et étudiants et plus :

- Flux interne à Fleurus ;
- Flux de Jumet à Bruxelles ;
- Flux de Ransart à Charleroi ;
- Flux de la Flandre à Gosselies.

Si les flux présentés ici permettent d'identifier les principaux déplacements domicile-travail sur la zone, à une échelle relativement fine, il est à noter que les données utilisées datent de 2011 (date du dernier recensement disponible). Depuis, le site de l'aéroport, et particulièrement le biopark, est en forte croissance.

Offre de mobilité



Au sein de la zone, le réseau structurant de transport en commun est composé du réseau ferroviaire, express, métro et principale aéroport. Considéré comme l'ossature du réseau de transport en commun, le solde du réseau viendra se construire autour de celui-ci.

Plus précisément, l'offre ferroviaire est présente uniquement à Fleurus via la ligne de train « Charleroi-Sud – Fleurus – Ottignies – Wavre ».

En 2022, l'offre structurante intercommunale express « Charleroi – Gembloux » desservira également Fleurus ainsi que le Parc d'Activité Fleurus-Martinrou.

L'offre structurante urbaine de Charleroi au sein de la zone d'étude correspond à :

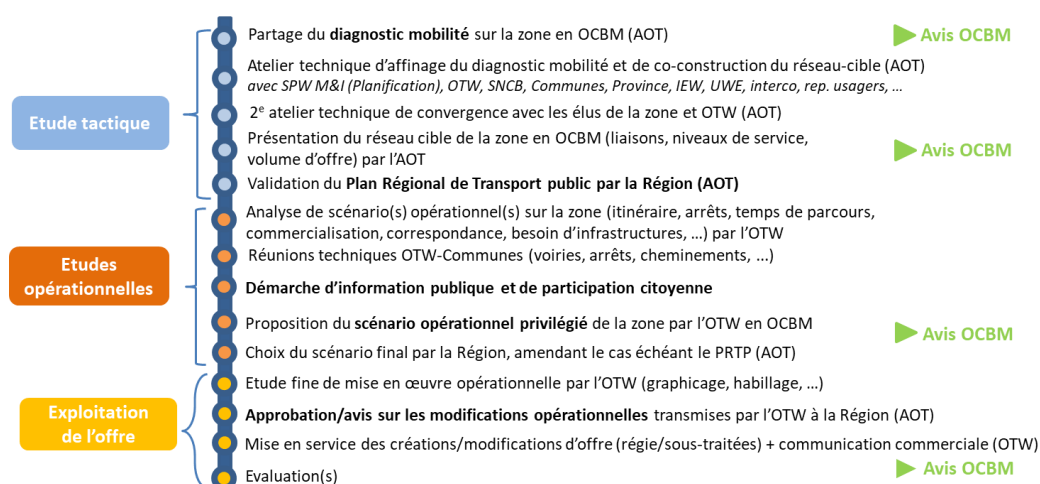
- La ligne M3 « Gosselies – Charleroi-Sud » du métro léger de Charleroi desservant les villages de Gosselies et Jumet

- La ligne A « Charleroi-Sud – Aéroport de Charleroi »
- Enfin, d'ici 2023, deux nouvelles lignes viendront compléter le réseau structurant afin d'assurer la connexion de l'aéropôle aux lignes ferroviaires :
 - o «Fleurus (gare SNCB)- Charleroi Aéroport » connectera l'aéropôle, et les PAE à proximité, à la ligne ferroviaire « Ottignies – Charleroi » à l'Est ;
 - o «Luttre (gare SNCB)- La Madeleine - Charleroi aéroport » connectera l'aéropôle, et les PAE à proximité, à la ligne ferroviaire « Bruxelles – Charleroi » à l'Ouest.

4. Prochaines étapes

L'AOT initie le processus sur la zone par le pilotage de l'étude tactique.

Processus de redéploiement de l'offre TEC



Il est proposé aux 2 communes de la zone concernée de participer aux ateliers pour coconstruire le futur réseau de transport en commun.

Un **premier atelier** est planifié en janvier prochain. Y seront notamment conviés, outre l'OTW et un représentant de chaque commune, des représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW), de la SNCB, IGRETEC, UWE et d'autres parties prenantes du monde économique (SOWAER, Brussel South Charleroi Airport, représentants des PAE de la zone) ainsi que des représentants des usagers (Navetteurs.be, Tous à pied, ...).

Ce premier atelier sera l'occasion de fixer de manière collective le périmètre précis d'étude, d'enrichir le diagnostic avec les connaissances des différents acteurs présents : ainsi, une carte des différents points d'intérêts (actuels et en projet) de la zone pouvant influencer la mobilité sera réalisée en séance et des données complémentaires pourront être transmises par les parties prenantes pour mieux caractériser la mobilité sur la zone. Les participants seront ensuite invités à esquisser une première ébauche des liaisons pertinentes et du niveau de service de celles-ci.

Un **deuxième atelier** est planifié en mars 2022. L'AOT y présentera l'ébauche de réseau cible, réalisée sur base des inputs du 1^{er} atelier. Les parties prenantes challengeront ces propositions régionales en vue de rendre l'esquisse finale la plus robuste possible. L'ensemble des participants auront dès lors l'opportunité d'exprimer leurs remarques et d'aiguiller les choix concernant la mobilité sur leur territoire.

Enfin, un **troisième atelier**, avec les élus des communes de la zone et des représentants de l'OTW sera organisé au printemps 2022 en préparation de l'OCBM de printemps. L'AOT y présentera le projet de réseau cible affiné sur base du 2^e atelier, et soumettra aux élus les dernières questions restant en suspens.

5. Proposition d'avis de l'Organe

L'Organe prend connaissance du périmètre d'étude et du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport pour la zone de redéploiement ciblé du Plateau Nord de Charleroi et le partage.

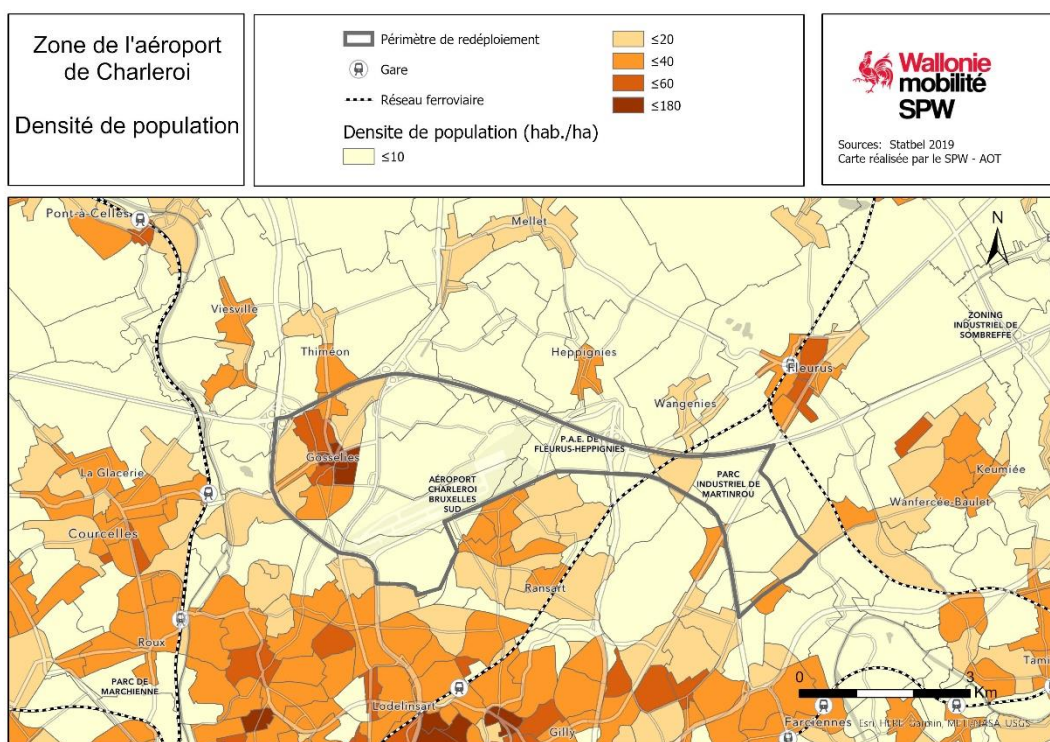
L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et les communes concernées (Charleroi et Fleurus) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone Plateau Nord de Charleroi, et de présenter pour avis le réseau cible de la zone (ambitions tactiques) lors de la session de printemps 2022 afin de permettre à l'OTW, sur base du Plan Régional de Transport Public qui sera émis sur cette base, de piloter la phase d'études opérationnelles d'évolution de son réseau, en cohérence avec l'évolution du réseau TEC depuis la zone NO de Charleroi et la création des deux nouvelles liaisons depuis Fleurus et Luttre vers l'aéroport.

6. ANNEXE : Diagnostic technique de la zone de redéploiement urbain de Mons

6.1. Population

En termes de population, seules les anciennes communes de Gosselies, Jumet et Wangenies sont concernées par la zone d'étude. Les parties des autres anciennes communes incluses dans la zone recensent chacune moins de 25 habitants (et 0.5% de la population de la zone).

Ancienne Commune	Commune	Population (2019)	% Population (2019) dans la zone
Gosselies + partie de Wayaux	Charleroi	9697	92 %
Jumet	Charleroi	227	2 %
Wangenies	Fleurus	570	5 %



Gosselies est le principal pôle de résidence au sein de la zone d'étude. Son centre villageois est particulièrement dense au regard des anciennes communes limitrophes. Le reste de la zone est quant à lui nettement moins dense au regard de l'occupation du sol à des fins agricoles ou économiques.

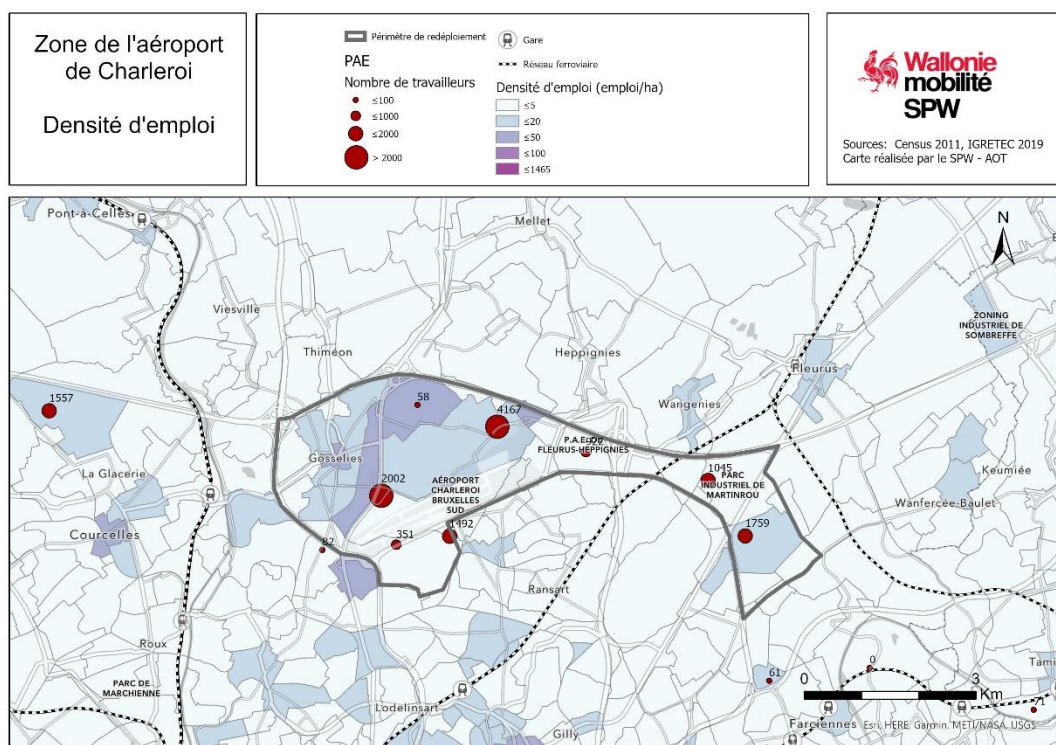
6.2. Emplois

6.2.1. Pôles d'emplois

A l'échelle des anciennes communes, nous observons que parmi les 14.112 emplois, Gosselies est le principal pôle d'emploi avec près de 90% des emplois de la zone. Ensuite, Fleurus et Jumet sont les villages recensant le plus d'emplois. Enfin, les villages de Ransart, Heppignies, Wangenies et Lambusart représentent un peu moins de 6% des travailleurs de la zone d'étude.

Ancienne Commune	Commune	Emplois (2011)	% emplois (2011) dans la zone
Gosselies + partie de wayaux	Charleroi	12.337	87,4 %
Fleurus	Fleurus	758	5,4 %
Jumet	Charleroi	223	1,6 %

Par secteur statistique, nous remarquons que ces emplois sont concentrés principalement au sein des parcs d'activité économique.



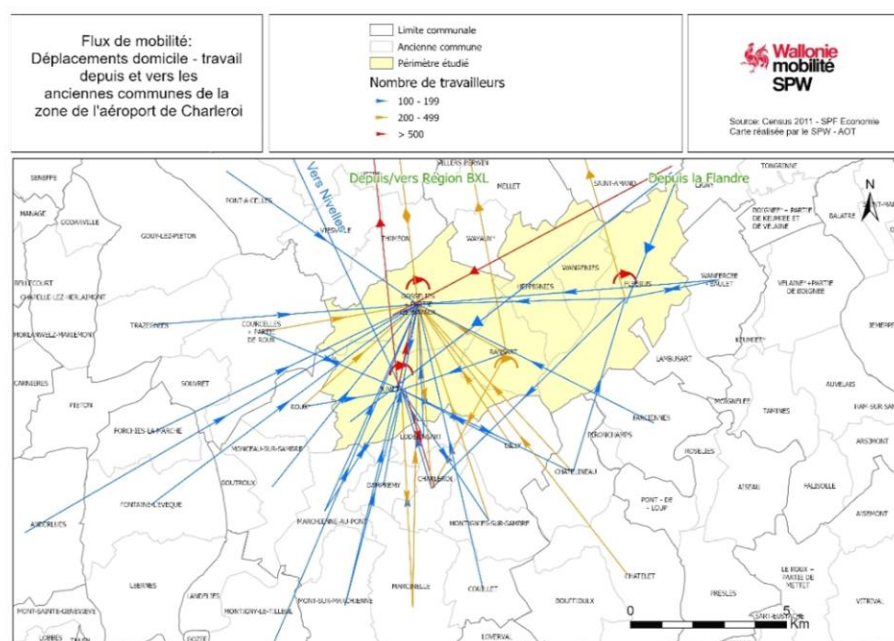
La zone de redéploiement « aéroport de Charleroi » intègre les pôles d'emplois de l'aéroport (le Brussel South Charleroi Airport, le BioPark, l'European Industrial Park), le PAE Fleurus Heppignies, le PAE Fleurus Martinrou et le PAE Fleurus-Farciennes. La liste des PAE, tous gérés par l'intercommunale Igretec, est ci-dessous.

Commune	Nom du PAE	Type d'activités	Nombre d'emplois
Charleroi	Aeropole	Scientifique	4167
Charleroi	Gosselies II	Industriel	2002
Fleurus	Fleurus-Farciennes	Industriel	1758,7
Charleroi	Jumet	Généraliste	1492,3
Fleurus	Fleurus-Martinrou	Industriel	1044,9
Fleurus	Fleurus-Heppignies	Industriel	922,1
Charleroi	Airport I	Mixte	351
Charleroi	Airport II	Mixte	81,5
Charleroi	Gosselies I (anc. Caterpillar)	Industriel	58

Outre ces parcs d'activités économiques, la zone regroupe également le pôle commercial de Gosselies (City Nord et Espace Nord), la Clinique Notre-Dame de Grâce de Gosselies.

6.2.2. Déplacement domicile-travail

Les flux de plus de 200 travailleurs sortants et entrants dans le périmètre de travail sont représentés sur la carte ci-dessous (données Censur 2011) :



En ce qui concerne les flux domicile travail (Par anciennes communes – données Censur 2011), on observe des flux internes très importants (> 500 travailleurs) pour les principales localités de la zone (Gosselies, Jumet et Fleurus). Ransart dispose également de flux internes non négligeables (> 200 travailleurs).

Outre ces flux, on observe plusieurs flux très importants (> 500 travailleurs) :

- Depuis Jumet vers Bruxelles¹, Gosselies et Charleroi.
- Vers Gosselies depuis la Flandre¹.

Gosselies se confirme comme un pôle d'attractivité d'un point de vue d'emplois puisque de nombreux villages disposent de flux domicile-travail importants (> 200 travailleurs) s'orientant vers Gosselies : Courcelles, Marcinelle, Montigny-sur-Sambre, Châtelet, Gilly, Châtelineau, Ransart et Bruxelles¹.

Enfin, les autres flux d'importance (> 200 travailleurs) sont :

- De Gosselies et Ransart vers Charleroi
- De Jumet vers Marcinelle,
- De Gosselies, Ransart et Fleurus vers Bruxelles.

6.3. Scolaire

6.3.1. Pôles scolaires

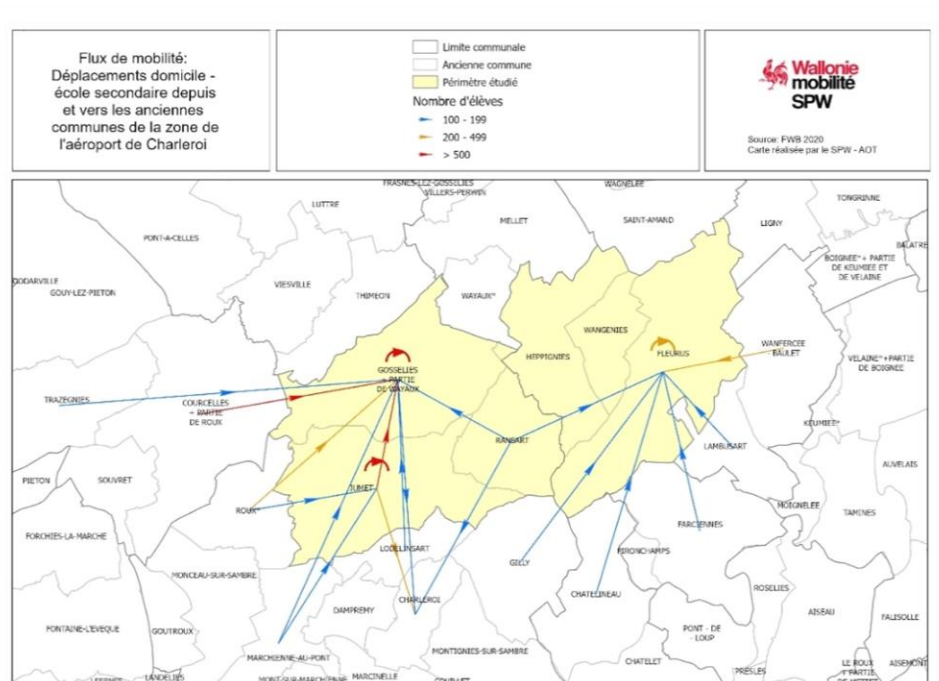
Au sein de la zone d'étude, 9 établissements d'enseignement secondaire recensent 7566 élèves en 2018 répartis comme suit :

Implantation des établissements	Commune	Elèves du secondaire inscrit dans un établissement (2018)	% Elèves (2018) dans la zone
Gosselies	Charleroi	4023	53 %
Fleurus	Fleurus	2194	29 %
Jumet	Jumet	1349	18 %

6.3.2. Flux école secondaire

Les flux scolaires de plus de 100 élèves à destination des écoles secondaires de la zone étudiée et ayant pour origine une des communes de la zone étudiée sont représentés sur la carte ci-dessous (Matrice O/D établissements de la FWB, 2020).

¹ Contrairement aux flux wallons exprimés par ancienne commune, les flux originaires de Flandre et de Bruxelles sont regroupés pour l'ensemble de ces régions respectives.



En ce qui concerne les flux domicile – école, Gosselies apparaît comme un pôle de destination important pour les élèves du secondaire tant pour les élèves domiciliés dans l'ancienne commune que pour les élèves des anciennes communes voisines (Courcelles et Jumet étant les principales anciennes communes d'origine).

Jumet apparaît également comme un pôle de destination important pour les élèves du secondaire, mais principalement pour les élèves domiciliés à Jumet.

Enfin, Charleroi et Fleurus sont également des pôles de destination pour les élèves du secondaire.